



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 8 juillet 2016

N° 2016-431

Convocation du 1 juillet 2016

Aujourd'hui vendredi 8 juillet 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Jacques MANGON
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Thierry MILLET à M. Eric MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Dominique IRIART
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES à partir de 12h15
Mme. Emmanuelle AJON à M. Jacques GUICHOUX à partir de 12h55
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Elisabeth TOUTON à partir de 13h05
Mme. Anne-Marie CAZALET à Mme. Maribel BERNARD à partir de 12h10

Mme. Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Erick AOUIZERATE à partir de 12h35
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 13h05
Mme. Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h25
Mme. Michèle DELAUNAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 13h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 13h20
M. Marik FETOUEH à Mme. Magali FRONZES à partir de 13h20
M. Franck JOANDET à M. Pierre HURMIC à partir de 12h15
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h55
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHaire à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme. Anne WALRYCK à partir de 12h10
Mme. Arielle PIAZZA à Mme. Anne BREZILLON à partir de 11h00
Mme. Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h25
M. Fabien ROBERT à M. Daniel HICKEL à partir de 13h20

EXCUSE(S) :

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 13h25

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 8 juillet 2016	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2016-431

EYSINES - rue Martin Porc - Cession d'un terrain nu de 12 518 m² environ à la Société publique locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les îlots témoins du projet « 50 000 logements autour des axes de transports publics » confiés à la Société publique locale La Fabrique de Bordeaux Métropole entrent aujourd’hui en phase opérationnelle.

Dans ce cadre, sur le territoire de la commune d’Eysines, un îlot témoin a été identifié rue Martin Porc dans la Zone d’aménagement concerté (ZAC) de Carès-Cantinolle, aux abords de la future ligne D du tramway.

Le projet qu'il est prévu de développer sur ce site en accord avec la ville d'Eysines, a pour objectif d'articuler les enjeux environnementaux et de qualité de logement en produisant un programme de 40 logements individuels.

Conformément au traité de concession approuvé par délibération en date du 22 janvier 2016, Bordeaux Métropole a missionné La Fabrique de Bordeaux Métropole, en sa qualité de concessionnaire de la ZAC, afin de maîtriser un ensemble de terrains nus, d'une superficie d'environ 12 518 m² situé au 12, rue Martin Porc à Eysines, composé des parcelles cadastrées BB 239 (2 174 M²) – 246 (2 495M²) -247 (6 643 M²) -1741 (295 M²) -1742 (911 M²).

La FAB aura pour mission dans un premier temps d'aménager ces terrains dans le cadre de la réalisation des espaces publics afin de pouvoir y accueillir à terme un programme de 40 logements sociaux type maisons individuelles répartis en 20 logements en Prêt social location accession (PSLA) et 20 logements en Prêt locatif social (PLS) réalisés par l'opérateur social-Gironde Habitat.

Il est à souligner que la réalisation du projet s'avère particulièrement respectueuse du contexte environnemental contraint notamment par la zone de protection des sources du plateau de Carès.

La cession de ces parcelles interviendra au prix de 1 138 406,80 euros., dont 98 406,80 euros de TVA, étant précisé que ce montant de TVA se décompose comme suit :

- pour la cession des parcelles BB 239-246-247, une TVA sur marge au taux de 20%, soit 78 412 ,24 euros pour un prix HT de 940 027,20 euros,
- pour la cession des parcelles BB 1741 et 1742, une TVA au taux de 20%, soit 19 994 ,56 euros pour un prix HT de 99 972,80 euros.

Il est à préciser que France Domaine, consulté le 19 avril 2016 a évalué ces terrains à 850 000 euros par son avis du 17 mai 2016.

Il importe de souligner que cette cession permettra la mise en œuvre d'un projet urbain associant les conditions de qualité urbaine et paysagère souhaitées par la Ville d'Eysines et Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-37,

VU la délibération n° 2016-29 du Conseil de Bordeaux Métropole du 22 janvier 2016 approuvant le traité de concession de la ZAC Carès -Cantinolle,

VU l'avis de France Domaine n° 2016-162V1350 du 17 mai 2016,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il convient de céder à La Fabrique de Bordeaux Métropole un ensemble de terrains nus, d'une superficie totale de 12 518 m² environ situé dans le secteur dénommé Carès Cantinolle sur le territoire de la commune d'Eysines, et ce, afin de lui permettre de piloter la mise en œuvre opérationnelle du projet de construction de 40 logements et la réalisation des espaces publics, en sa qualité de concessionnaire de l'opération d'aménagement.

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à céder à la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole dont le siège social est situé 60-64 rue Joseph Abria à Bordeaux, les parcelles non bâties actuellement cadastrées BB 239--246-247-1741-1742, d'une contenance totale de 12 518 m² environ, moyennant le prix de 1 138 406,80 euros dont 98 406,80 euros de TVA, étant précisé que ce montant de TVA se décompose comme suit :

-pour la cession des parcelles BB 239-246-247 une TVA sur marge au taux de 20%, soit 78 412,24 euros pour un prix HT de 940 027,20 euros,

-pour la cession des parcelles BB 1741 et 1742 une TVA au taux de 20%, soit 19 994,56 euros pour un prix HT de 99 972 ,80 euros.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte de cession et tous autres documents afférents à cette opération,

Article 3 : la recette correspondant sera imputée au Chapitre 77, Compte 775, Fonction 515 du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 8 juillet 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 AOÛT 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 1 AOÛT 2016	Monsieur Jacques MANGON